



Bief d'un moulin , dégats des eaux

Par seven 17, le 29/05/2009 à 09:21

Bonjour,

Au cours de travaux de voirie, le bief alimentant le moulin inactif de mon voisin a été détourné, depuis j'ai des infiltrations d'eau sur ma propriété .Cela fait 4 ans maintenant et aujourd'hui,j'ai une nappe d'eau dessous provoquant des remontées capillaires qui détruisent ma maison qui date de 1760 et que nous avons de générations en générations . Qui est responsable ? Je me suis retourné contre mon voisin, a lui de se retourner contre le conseil général qui a commandité les travaux je pense !!! mais rien ne bouge et ma maison devient insalubre !!!

ON PARLE DE RECONSTRUCTION PARTIELLE VOIR TOTALE DE LA MAISON !!!

en tant que bas salaire je n'ai pas droit a l'aide juridictionnelle, on ma fait cette réponse au tribunal " si vous n'avez pas les moyens de payer un avocat ,défendez vous vous même," je trouve cela déplacer et je n'ai pas la compétence pour me défendre devant le tribunal de grande instance . Merci de me donner quelques réponses ou endroit ou les trouver .
amicalement